

DÉPARTEMENT
VIENNE

ARRONDISSEMENT
CHÂTELLERAULT

COMMUNE
MAIRÉ

PROCES-VERBAL

RÉUNION du 01 AVRIL 2022

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 mars 2022, s'est réuni le 01 avril 2022, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE.

Nombres de conseillers :

en exercice : 11
présents : 09
votants : 10

PRÉSENTS : M. Thierry TRIPHOSE, M. Bertrand CALMARD, M. Jacky COMTE, Mme Nathalie COX, M. Etienne WEPPE, M. Manuel MARONNEAU, M. Bernard CLÉMENT, Mme Catherine BIET-ROBIN, M. Joël TISSOT.

ABSENT(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Ludovic VERHAEVERBEKE pouvoir à Thierry TRIPHOSE.

ABSENT(S): M. Charlie NIEMEZYK.

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie COX.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h40.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres de l'assemblée le Procès-Verbal de la séance du 04 mars 2022.

M. Weppe fait remarquer qu'une ébauche de liste avec les noms des conseillers pour les permanences à tenir au bureau de vote le 10 avril a été établie mais qu'elle n'a pas été inscrite dans le procès-verbal. Mme Cox reconnaît une erreur de sa part, la liste ayant été écrite sur une feuille volante à l'intention de la secrétaire, et Mme Cox n'a plus pensé à la rajouter dans le PV. Elle recherchera la feuille et la rajoutera au PV.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération** : Convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avec SOREGIES. (délibération n° 2022-04-01)

Monsieur le Maire informe le conseil que Sorégies va exécuter un audit énergétique sur tout le patrimoine bâti de la commune. En fonction des travaux déjà faits et des travaux que l'on nous recommandera, nous devrions pouvoir obtenir des subventions pour les faire. Cet audit est prévu pour la semaine 22, soit début juin. Pour cela il est nécessaire de signer une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la signature d'une convention d'accompagnement à la rénovation énergétique avec Sorégies à l'unanimité.

2. Délibération : Devis banque d'accueil (Mairie). (délibération n° 2022-04-02)

Madame Cox présente les plans et les deux devis demandés pour la création d'une banque d'accueil de configuration identique pour les 2, qui sera installée dans la mairie rénovée. Le devis établi par Buro Services à Châtellerauld s'élève à 2831.35€ TTC auquel il faut ajouter le prix d'un caisson 3 tiroirs qui a été oublié dans le devis.

Celui établi par l'UGAP à Chasseneuil en Poitou s'élève à 4481.99€ TTC auquel il faut aussi ajouter le prix d'un caisson 3 tiroirs qui a été oublié dans le devis.

M. Calmard fait remarquer que la durée de la garantie du matériel n'est pas précisée sur le devis de Buro Services et qu'il faut la demander.

Après discussion, le conseil décide que le rajout des caissons et l'achat éventuel de nouveaux sièges de bureau donnera lieu à nouveaux devis et nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la commande de la banque d'accueil chez Buro Services à l'unanimité.

3. Délibération : Devis site internet campagnol avec AMRF. (délibération n° 2022-04-03)

Madame Cox présente le coût de l'abonnement à l'AT86 pour le site internet de la commune soit 167€/an TTC. Cet abonnement ne couvre que le site et l'accompagnement pour 2 utilisateurs, toute modernisation, évolution, rajout de rubrique sont payants et ne peuvent pas être faits par nous-même.

L'AMRF propose une solution complète pour les petites communes leur permettant d'avoir un site internet, évolutif, responsif, mis à jour en permanence en fonction de la législation et/ou des évolutions informatiques, ainsi qu'un accompagnement et une assistance aussi souvent que nécessaire, pour 220€/an.

Monsieur le Maire déclare que l'abonnement pour 2022 est payé à l'AT86 et Mme Cox informe que cela laisse le temps de préparer le nouveau site internet avant la bascule définitive si le conseil accepte l'abonnement avec Campagnol.

M. Tissot demande si la sécurité sera garantie au même niveau qu'avec l'AT86 ; Mme Cox répond que normalement oui, la question sera posée à Campagnol.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'abonnement chez Campagnol pour le site internet de la commune à l'unanimité.

4. Délibération : Mise à disposition de la salle de réunion pour un particulier musicien de la commune. (délibération n° 2022-04-04)

Monsieur le Maire présente la demande d'un habitant de la commune, musicien violoncelliste, qui désirerait pouvoir disposer d'une petite salle pour composer et répéter ; il aimerait aussi pouvoir répéter dans l'église pour profiter de l'acoustique, et nous offrir ensuite un concert.

Monsieur le Maire a présenté sa requête aux chargés de l'église qui ont répondu

favorablement dans les horaires d'ouverture de l'église, et informe que l'on peut lui mettre à disposition la salle utilisée pour les cours de musique.

M. Weppe suggère de demander l'autorisation formelle au prêtre de la paroisse.

M. Calmard et Mme Biet-Robin se demandent si la commune peut mettre à disposition d'un professionnel ou d'un habitant de la commune, des locaux gratuitement ; de plus il faut vérifier qu'il dispose d'une assurance RC.

Monsieur le Maire dit que l'on va demander au service juridique si l'on peut le faire.

Après en avoir délibéré, et sous réserve de la réponse du service juridique et de celle du prêtre de la paroisse, le Conseil municipal approuve la mise à disposition d'une salle de répétition pour le musicien à l'unanimité.

5. Délibération : Soutien financier à l'association Croque la Vie.

Monsieur le Maire rappelle que des habitants de Mairé sont clients de l'épicerie solidaire Croque la Vie de Pleumartin. Cette année l'association sollicite un soutien financier pour leur action, Monsieur le Maire lit la lettre qu'ils nous ont envoyée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve une subvention de 100€ pour l'association à l'unanimité. (compte 6574 crédit ouvert)

Questions et informations diverses

Point de situation : Élections Présidentielles du 10 avril 2022 et 24 avril 2022.

Monsieur le Maire reprend la liste des permanences des conseillers pour le 10 avril afin de la finaliser.

M. Weppe fait part de son très fort mécontentement suite à l'envoi aux conseillers de la liste ; en effet l'horaire de permanence fixé pour M. Weppe ayant été déplacé sans le prévenir, il a été obligé de changer son planning pour ce jour.

Madame Cox informe que le mail a été envoyé le 11 mars et qu'il ne fallait pas hésiter à téléphoner ou à envoyer un mail puisque l'on demandait les disponibilités de chacun et que l'on pouvait faire évoluer les permanences. Mme Cox regrette que M. Weppe ait dû bouleverser son planning et lui demande de ne pas hésiter à appeler ou à écrire quand il n'est pas d'accord.

M. Weppe déclare que c'est la dernière fois qu'il accepte de changer au pied levé.

La liste provisoire telle qu'établie et transmise le 11 mars est validée.

Une liste pour les scrutateurs et une pour les assesseurs sont établies et validées comme suit :

Assesseurs titulaires : Manuel Maronneau, Jacky Comte

Secrétaire : Catherine Biet-Robin

Scrutateurs : Etienne Weppe, Bertrand Calmard, Maryvonne Goffre

Scrutateurs urne : Bernard Clément, René Grandin

Scrutateur bulletins blancs et nuls : Nathalie Cox

Monsieur le Maire rappelle les dates des élections législatives : les dimanches 12 et 19 juin.

Plusieurs conseillers ont déjà fait part de leur absence :

- M. Clément sera absent en juin,
- M. Calmard sera absent le 19/06,
- M. Weppe sera absent le 19/06,
- Mme Biet-Robin sera absente le 19/06 et peut être le 12/06.

Monsieur le Maire informe :

- que le protocole sur le temps de travail présenté au centre de gestion a été accepté et sera soumis au comité technique le 5 avril pour validation ; il faudra ensuite le soumettre à délibération pour une application au 1^{er} juillet 2022.
- que le rallye des véhicules anciens organisés par le Grand Pressigny passera dans notre village les 14 et 15 mai.
- que M. Belin sénateur de la Vienne désire venir nous rencontrer le 21 avril vers 17h. Les conseillers qui le veulent peuvent le rencontrer et en profiter pour poser des questions sur les sujets qui les préoccupent.

Monsieur le Maire fait un compte rendu sur la rencontre qui a eu lieu avec M. Pichon, président du conseil départemental, au sujet de la téléphonie mobile et de l'arrivée de la fibre. Il en ressort que pour la téléphonie mobile, une antenne relais comprenant 4 opérateurs a été installée à Lésigny et une autre à Leugny ; toutefois ces antennes ne seront mises en service qu'en juin.

Monsieur le Maire fait observer que 2 antennes ont été mises en service avec Free et SFR sur Barrou, ce qui permet de desservir un peu Montant, qui reste une zone blanche pour le moment ; ce n'est qu'après la mise en service des antennes de Lésigny que l'on connaîtra réellement la couverture 4G.

Pour ce qui est de la fibre, dont la date d'échéance est en 2025, Montant sera avantagé car la fibre pourra être distribuée par les poteaux téléphoniques ; pour les lignes enterrées cela va être plus compliqué, certaines ayant été enterrées sans fourreau nécessiteront de plus gros travaux.

Pour les habitations isolées d'autres solutions peuvent être proposées au cas par cas : abonnement par satellite, amplificateur 4G, 5G... Dès que les antennes seront en service, la mairie fera le point et communiquera à ce sujet.

Monsieur le Maire tient à faire plusieurs mises au point suite à certaines remarques faites par des administrés:

- La terrasse en bois de la 1^{ère} maison du Moulin au Roy, qui lui appartient, et qui borde la route est bien construite sur un terrain privé et non pas sur le domaine public ;
- Après renseignements, il est apparu que la courette fermée d'une habitation de la place appartenait bien à la commune, mais qu'ayant été clôturée et occupée il y a plus de 50 ans sans qu'aucune équipe municipale n'y trouve à redire, il semble difficile et inutile aujourd'hui de vouloir récupérer cette parcelle ; aussi une demande va être faite au service juridique pour connaître la procédure à suivre pour régulariser cet état de fait avec le propriétaire ;
- Monsieur le Maire rappelle qu'aucune construction d'auvent, de marquise ou de capucine n'est autorisée au-dessus de la voie publique et demande au propriétaire qui a construit sans autorisation de bien vouloir démonter rapidement.

M. Comte demande où ça en est pour le SIMER ; il n'a toujours pas eu ses bacs à clés, et malgré ses appels, n'a toujours pas de réponse. Monsieur le Maire informe que les maires mécontents de plusieurs communes ont demandé un rendez-vous avec le directeur du SIMER ; ce rendez-vous est prévu le 8 avril avec le président du SIMER et sa 1^{ère} vice-présidente en l'absence du directeur.

M. Weppe demande combien a coûté la barrière du Moulin au Roy ; monsieur le Maire donnera la réponse au prochain conseil.

M. Weppe fait remarquer que le seuil de la nouvelle porte de la salle polyvalente n'est plus adapté aux personnes à mobilité réduite et demande que cela soit revu. Monsieur le Maire va contacter le menuisier.

M. Comte fait remarquer le comportement dangereux de 2 jeunes enfants qui jouaient au milieu de la route dans le virage dangereux du haut Montant, et qu'il n'a pas vu les parents.

Monsieur le Maire informe que les cartes d'électeurs sont arrivées.

M. Clément demande une copie du budget voté. Monsieur le Maire lui fournira au prochain conseil.

Fin de la séance à 22h20